

Collecte nationale de la Croix-Rouge suisse

Autor(en): **Du Bois, H. / Marval, C. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

frais d'établissement de cimetières; des missions ont été déléguées pour faire des recherches en Belgique, en France, en Mésopotamie.

Certains gouvernements ont établi des services d'enregistrement appelés à s'assurer de l'identité des tombes, de les munir de palissades et d'inscriptions, de faire des vérifications. Les Anglais ont fait aménager un millier de cimetières sur le seul front d'occident, le Département de l'horticulture y a fait semer de l'herbe, planter des buissons et des rosiers. Un modèle uniforme de tombe a été arrêté pour tous les militaires sans distinction, afin que les différences de fortune n'entraînent pas des inégalités de traitement dans le culte rendu aux morts. Les pierres tombales doivent porter l'insigne du régiment ou de l'unité auquel le militaire appartient, avec le nom, le grade et la date de la mort. Dans chaque cimetière doivent être élevés des croix et un monument sobre dont l'inscription a été rédigée par le grand écrivain Rudyard Kipling.

L'armée des Etats-Unis, en collaboration avec la Croix-Rouge de ce pays, a — elle aussi — institué une commission pour la recherche des morts, leur identification, le relevé des tombes, l'envoi de ces informations aux familles et l'entretien des cimetières américains en France. Des milliers de photographies ont été communiquées aux parents.

Le service français procède aux mêmes opérations, il fait dresser des croix de même modèle pour tous les combattants, qu'il s'agisse de tombes françaises ou de tombes allemandes; la couleur seule de la croix diffère: blanche avec inscription noire pour les unes, noire avec inscription blanche pour les autres. Toute exhumation et tout transport de corps de militaires morts aux armées seront interdits en France, par mesure d'hygiène publique, jusqu'en 1922.

En Allemagne, où le culte des morts est peut-être plus développé qu'ailleurs, l'entretien des tombes se fait par l'administration militaire. C'est elle qui a créé un certain nombre de cimetières d'honneur où ont été rassemblés les corps des régions avoisinantes, après exhumation de ceux qui avaient déjà reçu une sépulture. Plus de cent nécropoles semblables, avec monuments commémoratifs, ont été édifiés en Belgique et dans le Nord de la France.

Des associations se sont fondées, en dehors de celles de la Croix-Rouge, ayant pour but la recherche et l'entretien des tombes sur tous les champs de bataille; l'idée a même été suggérée de constituer une fédération, « la Croix noire internationale », pour l'entretien des sépultures, et cette question aussi douloureuse qu'importante a déjà donné naissance à de nombreuses publications très documentées.

Collecte nationale de la Croix-Rouge suisse

Le médecin en chef de la Croix-Rouge suisse ayant décidé l'organisation d'une collecte dans toute la Suisse afin de venir en aide à nos nationaux établis à l'étranger

et actuellement sans ressources, le Comité de Neuchâtel a décidé la publication de l'appel suivant adressé à la population de la région:

Appel en faveur des Suisses nécessiteux à l'étranger.

Émue par le sort particulièrement triste d'un très grand nombre de Suisses qui sont actuellement dans la détresse à l'étranger, la Croix-Rouge suisse a décidé l'organisation d'une collecte en faveur de nos confédérés affamés. S'ils ont pu être ravitaillés pendant longtemps par l'envoi de paquets de vivres qu'ils ont reçus contre paiement, l'argent a subi dès lors une telle dépréciation dans les pays où se faisaient ces envois, que beaucoup de Suisses ne peuvent plus s'accorder maintenant ces secours alimentaires qui leur seraient plus précieux que jamais.

Leurs économies sont épuisées, de sorte qu'il leur est impossible de se nourrir convenablement eux et leurs familles, et le retour au pays présente de telles difficultés qu'ils ne peuvent y songer pour le moment. C'est l'existence même de nos confédérés établis à l'étranger qui est menacée; notre aide s'impose, aussi devons-nous intervenir dans la mesure où cela est réalisable, mais il n'est malheureusement pas possible de faire actuellement des expéditions dans les pays où règne l'anarchie (Russie, Hongrie, etc.).

L'Office fédéral de l'alimentation qui a pris les dispositions nécessaires pour que les colis arrivent effectivement à ceux

de nos compatriotes que la Croix-Rouge suisse désire atteindre, s'est déclaré prêt à continuer les envois de vivres à nos concitoyens nécessiteux, pourvu que le paiement en soit assuré. Il s'agit donc de réunir, par l'entremise de la Croix-Rouge qui organise dans ce but une collecte nationale, une très forte somme, afin de secourir quelques milliers de Suisses dont les familles sont dans le plus grand besoin.

La Croix-Rouge du district de Neuchâtel a déposé des listes de souscriptions dans quelques magasins de la ville, signalés par des affiches à croix rouge, et les administrations de nos journaux recevront volontiers les dons qu'on voudra leur remettre afin de venir en aide à des enfants du pays.

Malgré toutes les collectes faites en faveur de tant d'œuvres intéressantes, nous sommes persuadés que celle-ci ne laissera pas le public neuchâtelois indifférent, et que la générosité proverbiale de nos concitoyens nous permettra de contribuer à assurer l'existence de confédérés dont les familles souffrent réellement de la faim!

Pour le Comité de la Croix-Rouge
du district de Neuchâtel,

Le président: *H. Du Bois*, pasteur.

Le secrétaire: *D^r C. de Marval*.

Genève, station centrale des secours de la Croix-Rouge

Le D^r Bouquet écrit dans *Le Monde Médical*:

On parle beaucoup de la Ligue des Nations et même si le scepticisme, en cette matière, alimenté par les leçons du passé, apparaît comme plus légitime qu'en ce qui concerne la protection mécanique contre

les épidémies, il n'en est pas moins très beau de faire cette tentative d'union entre tous les peuples de la terre. Mais cette union doit-elle se cantonner sur le terrain politique et ne viser qu'à empêcher le retour de cataclysmes semblables à celui que nous venons de vivre pendant cinq